

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 06 JUILLET 2018.**

**Etaient Présents** : Christine BUCHON, Fabienne PESENTI, Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Gérard HALIN, Yves ENGRAND, Eric LAFONT, Jean-Paul PETIT.

**Absents excusés** : Stéphanie CROXO donne procuration à Patrick BERNARD. Laurent MONDEME donne procuration à Eric LAFONT.

**Secrétaire de séance** : Patrick BERNARD.

**Ordre du jour** :

- délibération relative au choix de l'architecte pour le projet de rénovation du foyer communal,
- décision modificative service mairie,
- délibération pour la nouvelle convention du service médecine préventive,
- délibération fixant la liste des points d'eau incendie participant à la défense extérieure contre l'incendie de la commune,
- délibération relative au Parc Naturel Régional des Garrigues,
- délibération avancement de grade pour un adjoint technique,
- Terrain multisports,
- Vœux du Maire,
- Vin d'honneur des réussites scolaires.
- Divers.

---

**- Signature du compte rendu de la précédente réunion.**

Ouverture de la séance à 19h.

**1 - délibération relative au choix de l'architecte pour le projet de rénovation du foyer communal :**

Le choix de l'architecte pour les travaux du foyer se porte sur le cabinet BALP d'Ales.

Pour : 10 - Abstention : 1

Il faut aussi désigner un organisme de contrôle pour le suivi des travaux et le SPS c'est la société DEKRA qui est retenue.

POUR : 11

**2 – Décisions modificatives Budget Mairie :**

Compte 2135 :-200€

Compte 204 :+200€

Adopté à l'unanimité.

**3 – nouvelle convention du service médecine préventive :**

Adopté à l'unanimité.

**4 – liste des points d'eau incendie :**

Toutes les bornes incendies ont été recensées par le SDIS, la commune a rectifiée quelques anomalies, il est demandé de délibérer pour cette liste.

Adopté à l'unanimité.

**5 – Adhésion au futur Parc Régional des Garrigues :**

Afin de pouvoir délibérer en toute connaissance de cause, il sera demandé une présentation de ce projet en réunion de travail.

## **6 – Avancement de grade pour un adjoint technique :**

Création d'un poste d'agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20 h par semaine.

Pour :9 Abstention :2

## **7 - Terrain multisports :**

Les différents devis sont validés le seul point d'achoppement est l'emplacement, quelques membres du Conseil et riverains contestent le choix du Champ de Foire par crainte des nuisances sonores. Il est convenu que chaque membre du conseil municipal tente de trouver un autre lieu d'implantation ou un terrain à acquérir susceptible de recevoir cet équipement, autrement le projet se fera au Champ de Foire ou sera abandonné.

Suite et mise au vote à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **8 – Vin d'honneur pour réussites scolaires :**

Fabienne PESENTI propose qu'une petite réception ait lieu fin août en Mairie afin de recevoir et féliciter tous les étudiants de la Commune ayant obtenus un examen.

A étudier pour les années futures.

## **9 – Présentation des Vœux :**

Début 2019 il est décidé d'organiser comme cela ce fait dans beaucoup de communes une cérémonie de présentation des vœux pour la nouvelle année.

Adopté à l'unanimité.

## **10 – Divers :**

-Mr la Maire fait lecture de deux courriers reçus concernant le dépôt de blocs de béton interdisant l'accès au viaduc et au DFCI.

Il est rappelé que ces blocs ont été mis pour éviter le passage de véhicules à moteurs, à la fois sur le pont par mesure de sécurité, car il suffit de passer en dessous pour se rendre compte du très mauvais état de cet ouvrage, qu'au niveau du DFCI où certaines personnes peu respectueuses de l'environnement s'étaient créées une voie parallèle à la barrière du DFCI pour y accéder en 4x4, Quads et autres engins à moteur. Mr le Maire rappelant au passage le risque incendie que cela engendre et l'Arrêté préfectoral y interdisant toute circulation sauf aux ayants droits.

Les randonneurs pédestres, cyclistes et autres équidés peuvent toujours accéder au DFCI.

Cependant, les abords des blocs de béton seront végétalisés pour en diminuer l'impact visuel.

La séance est levée à 20h50.